

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre

Présents : Pierre-Louis Puygrenier, Pierre David, Muriel Desmoulins, Philippe Ecrepont, Sylvette Bauduffe, Michel Burguet, Michel Desmoulins, Pascal Dauverne, Murielle Bideau, Estelle Mathey
Absent : Bernard Courivaud ayant donné pouvoir à Pierre louis Puygrenier.

Secrétariat de séance : Estelle Mathey

Monsieur le Maire propose deux ajouts à l'ordre du jour :

- L'approbation du rapport sur le pris et la qualité du service public de l'eau potable – année2015 – et avis sur la pose de limiteurs de débits.
 - La détermination de la taxe de séjour applicable pour 2017 aux hébergements touristiques.
- Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

- **Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année2015 – et avis sur la pose de limiteurs de débits.**

Après lecture du rapport, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vient ensuite la question de la pose de limiteurs de débit. La loi Brotte interdit les coupures d'eau en cas d'impayés. La Saur envisage en conséquence de réduire de manière drastique le débit de la fourniture de l'eau en cas de dette.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette l'installation de tels dispositifs de réduction du débit de l'eau et rejoint l'avis du syndicat des eaux qui s'oppose à cette mesure.

- **Détermination de la taxe de séjour applicable pour 2017 aux hébergements touristiques.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant de cette taxe, qui restera donc fixée pour 2017 à 0,30€ par personne et par jour.

- **Location mesuelle du gîte communal**

Le GAEC des Grandes Terres demande à louer le gîte communal du 1er octobre au 29 octobre pour un montant de 450€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.

Par ailleurs, il est entendu que Madame Murielle Bideau sera désormais chargée de la surveillance des locaux, et des états des lieux concernant le gîte.

Madame Bideau prévient le Conseil Municipal qu'il faut prévoir l'achat d'un réfrigérateur plus grand et que cet achat devrait intervenir avant le début de la saison estivale 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les frais d'acquisition d'un réfrigérateur, et possiblement d'un nouveau canapé pour le gîte communal.

- **Décision modificative du virement de crédits au BP2016 (FPIC 2016)**

Au budget prévisionnel 2016, une somme de 2 000 € avait été affectée pour le Fonds de Péréquation Intercommunal. La réalité des comptes fait apparaître une dépense de 2 707 €

Les crédits étant insuffisants sur le compte 73925 chap 0.14, il est proposé de prélever la somme de 707 € sur le compte 60621 chap 011 (Combustibles) pour renflouer la ligne du FPIC.

La décision modificative de virement de crédit est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation devis complémentaire de plomberie pour les travaux du logement communal**

Les travaux de restauration du logement communal de l'école sont en cours. Un imprévu lié à l'abaissement du plafond a rendu nécessaires le démontage et remontage du chauffe-eau, ce qui n'avait pas été prévu dans le devis initial. Un nouveau devis d'un montant de 310,20 € est présenté pour ce complément par l'entreprise Treille.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- **Lancement de la procédure de cession du chemin rural de « château rocher »**

Des riverains se sont portés acquéreur d'une partie du chemin rural du château rocher, qui dessert leur domicile. Après étude de la situation du chemin, qui est finalement une impasse, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de cession. Une enquête publique va être diligentée dans ce sens.

- **Approbation du projet de restructuration du cimetière**

Après l'important travail fait par les membres du Conseil Municipal pour remettre à jour les registres ainsi que le plan du cimetière et procéder à certains relèvement de tombes, il est apparu que ce travail était très technique et qu'il serait bon de s'adjoindre les services d'un prestataire spécialisé dans le domaine.

La Société France Cimetière, du groupe Elabor a procédé à un audit du cimetière de Ségur, en compagnie d'un important groupe d'élus et de Laurent Desmoulins, agent technique en charge du cimetière.

Il propose le relèvement de 50 concessions visiblement à l'abandon depuis longtemps, ainsi que la remise en état des registres et la création d'un plan du cimetière en ligne sur son site web.

Le Conseil Municipal est amené à se pencher sur le devis réalisé par la société France Cimetière et dont le montant total s'élève à 33 308,40 € TTC. La procédure de relèvement étant longue (4 ans) la phase de travaux n'interviendra pas avant 2020, ce qui permet un étalement des frais sur 4 budgets de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et donne pouvoir au Maire de faire réaliser les étapes qu'il prévoit.

Questions diverses

- **Panne du défibrillateur**

La maintenance du défibrillateur fait apparaître un important dysfonctionnement du haut parleur. En l'état, il est inutilisable par des neophytes.

Axxa, prestataire du contrat de maintenance, propose un devis de remplacement pour un matériel Medtronic à 850€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'achat d'un nouveau défibrillateur.

- **Panne du programmeur de sonnerie de l'angélus à l'église.**

Depuis plusieurs semaines, l'église ne sonne plus l'angélus.

Il s'agirait d'une mauvaise programmation de la centrale.

L'intervention va être faite dans les meilleurs délais pour retrouver la sonnerie à laquelle de nombreux riverains sont très attachés.

- **Dossier de restauration des bâtiments communaux de l'école**

Les toitures du préau, de la cuisine et du local de la chaudière sont en mauvais état. Une décision collective fait apparaître la nécessité de rénover ces toitures. Le Conseil Municipal est favorable à l'étude de ce point très prochainement. Le dossier pourrait être fait pour le début de l'année 2017.

La séance est levée à 23h 30